

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



AFRICAINA

AFRICANA

UNION

UNIÃO

Addis Ababa, ETHIOPIA P. O. Box 3243 Telephone : 517 700 Fax : 517844/512622

**42^{ème} SESSION ORDINAIRE DU COMITE DES REPRESENTANTS PERMANENTS
(COREP)**

Addis Abeba

27 septembre-1^{er} octobre 2021

DISCOURS

DE S.E. MOUSSA FAKI MAHAMAT

PRESIDENT DE LA COMMISSION DE L'UNION AFRICAINE



Monsieur le Président du Comité des Représentants permanents
Madame la Vice-présidente de la Commission de l'Union africaine,
Mesdames et Messieurs les ambassadeurs,
Mesdames et Messieurs les Commissaires
Madame et Messieurs les chefs de bureau de liaison des
Communautés économiques régionales auprès de l'Union africaine,
Mesdames et Messieurs

C'est pour moi une joie immense de renouer ce contact formel avec le Comité des Représentants permanents à l'occasion de la tenue de sa 42^{ème} session ordinaire en prélude aux sessions prochaines des organes délibérants.

Permettez-moi de rendre ici un hommage bien mérité à l'ambassadeur Jean Léon NGANDU ILUNGA, représentant permanent de la République Démocratique du Congo et président du Comité des Représentants

permanents dont le leadership a largement facilité l'obtention des résultats auxquels vous êtes parvenus au prix de longs mois de travail assidu.

A travers lui, je voudrais saluer l'ensemble du Bureau du COREP, les présidents des différents sous-comités dont les efforts combinés ont abouti à la mise en place des premiers éléments de l'opérationnalisation progressive, mais effective, de la réforme institutionnelle amorcée depuis un certain temps.

Monsieur le Président,

Il va sans dire que le cadrage du processus de la mise en œuvre de la réforme institutionnelle de notre Union a constitué le centre de gravité de vos travaux.

Je voudrais à nouveau vous féliciter des résultats auxquels vous êtes parvenus et surtout pour l'élan opératoire que vous avez su insuffler à la réforme.

Les instruments juridiques et administratifs que vous avez proposés à la validation de nos leaders vont conférer une âme à cette réforme. Celle-ci va s'émanciper des considérations théoriques pour s'inscrire dans la réalité.

Cette configuration sera elle-même adossée au renouvellement du personnel selon les critères de compétence professionnelle mais aussi selon l'équité et la justice entre tous les Etats membres, conformément à nos règlements et à nos principes de base. Ces principes sont les ciments de notre cohabitation et de notre unité dans une même organisation ou aucun Etat ne se sentirait minoré.

Est-il encore besoin de rappeler que ces avancées si heureusement enregistrées sont le fruit de la permanente et bénéfique collaboration entre le Comité des représentants permanents et la Commission ?

Cette collaboration est renforcée par la commune volonté de placer la réforme institutionnelle sur une voie sûre conduisant à la poursuite des objectifs stratégiques inscrits au cœur de l'Agenda 2063.

En renouvelant l'entière disponibilité de la Commission à travailler sans relâche avec le COREP, vous me permettrez exceptionnellement de saluer ici l'engagement dont a fait montre Mme la vice-présidente, Dr Monique NSANZA BAGANWA, dans la supervision et le suivi de toutes les opérations liées au programme préparatoire de la mise en œuvre de la réforme institutionnelle relevant de la compétence de la Commission.

Son souci du résultat l'a conduite à juste titre à accorder une attention particulière aux effets de certains détails sur le succès envisagé de la réforme institutionnelle.

**Excellences,
Mesdames et Messieurs**

L'ordre du jour de votre session, en plus des questions spécifiques relatives à la mise en œuvre de la réforme institutionnelle, comporte bien des points dont l'importance est avérée. Sans les passer tous en revue, je vais limiter mon propos à quelques-uns.

Je commencerai par les rapports des Sous-comités, notamment par celui qui traite du projet du budget de l'Union au titre de l'année 2022. S'agissant précisément de ce projet de budget, le fil d'Ariane qui guide son examen gagnerait à refléter la volonté de répondre objectivement au questionnement suivant : comment concilier nos objectifs ambitieux avec les contraintes baissières du budget

Il y a donc urgence à trouver un point médian qui équilibre nos contraintes et nos légitimes aspirations.

Votre réflexion sera également sollicitée par la problématique en lien avec les différents enjeux associés à la coopération multilatérale. Quelle stratégie devons-nous adopter pour optimiser les résultats (relations)avec

nos partenaires et nous assurer que le processus de construction des différents partenariats, aussi bien avec les pays pris individuellement qu'avec les grands ensembles à caractère régional réponde aux attentes de nos populations ?

La réponse à cette interrogation passe nécessairement par une évaluation correcte, articulée sur des indicateurs précis, de nos différents partenariats actuels. Sur le fondement de ces indicateurs devra se dégager une ligne d'orientation à servir de base à l'élaboration d'un cadre général des partenariats. La pertinence de cette préoccupation découle du principe selon lequel l'Afrique associe à ses efforts endogènes les apports de ses partenaires pour se construire et affirmer sa personnalité comme entité géopolitique sur la scène internationale.

**Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,**

Un autre point relatif à l'opérationnalisation de CDC Afrique retient notre attention. Il s'agit là d'une question urgente et vitale au regard de l'insécurité sanitaire marquée par l'apparition de nouveaux variants de la Covid19 et par son impact socio-économique ayant entraîné, comme tout le monde le sait, une dégradation significative des conditions de vie de nos populations.

Nous sommes donc interpellés sur l'urgence de prendre des mesures permettant à AfricaCDC de consolider ses modalités opératoires

Le troisième sujet est l'évaluation à mi-parcours des activités concrètes réalisées au titre du thème de l'année 2021 : arts, culture et patrimoine : leviers pour l'édification de l'Afrique que nous voulons.

Le rapport de causalité affirmée dans la formulation de ce thème entre culture et construction de l'Afrique nous envoie deux messages, l'un tendant à transcender les aspects folkloriques, l'autre relatif au rôle vital du dynamisme culturel dans le développement

Ai-je besoin de souligner qu'en tant que marqueur d'identité, c'est la culture qui confère sens et cohérence à toutes nos activités en nous préservant du mimétisme aveugle et dépersonnalisant. A ce double titre, ce thème doit s'inscrire dans la durée comme l'un des ressorts permanents de la mise en œuvre de notre Agenda 2063.

Je voudrais conclure en soulignant la densité de votre ordre du jour qui traduit le volume de travail qui vous attend. Je suis convaincu qu'à la fin de vos travaux, vous aurez produit des résultats dignes d'être validés par les organes délibérants que sont le Conseil exécutif et la réunion de coordination entre l'UA, les CER, les Mécanismes régionaux et les Etats membres.

C'est en cela que le Comité des représentants permanents assume l'indispensable rôle de cheville ouvrière de l'Union africaine.

En vous remerciant de votre bienveillante attention, je vous souhaite de fructueuses délibérations.

Je vous remercie.